# FICHE REVISION ARRET DAME LAMOTTE

L'arrêt **Dame Lamotte**, rendu par le **Conseil d'État** le **17 février 1950**, est un arrêt fondamental du droit administratif français, notamment en matière de recours contentieux. Cet arrêt est important car il consacre le principe selon lequel **toute décision administrative peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir**, même en l'absence de texte spécifique le prévoyant.

#### Contexte de l'affaire :

Dans cette affaire, **Mme Lamotte** contestait un décret pris par l'administration dans le cadre d'une expropriation. Le décret en question était pris sur la base de la loi du 29 décembre 1942, qui autorisait l'expropriation pour cause d'utilité publique dans certaines circonstances et semblait interdire certains recours contentieux contre ces décisions.

### Problème juridique:

La question posée était de savoir si Mme Lamotte pouvait exercer un **recours pour excès de pouvoir** contre ce décret, alors que la loi ne prévoyait pas expressément cette possibilité, et semblait même implicitement l'exclure dans ce cas.

#### Décision du Conseil d'État :

Le **Conseil d'État** a jugé que, **même en l'absence de texte**, toute décision administrative peut être contestée par un **recours pour excès de pouvoir**. En d'autres termes, le droit de contester une décision administrative devant le juge administratif est un **principe général du droit** qui ne peut être écarté que par une disposition législative expresse.

#### Portée de l'arrêt :

- Principe général du droit : L'arrêt Dame Lamotte consacre un principe général du droit, celui du droit au recours pour excès de pouvoir. Cela signifie que, sauf si la loi l'interdit expressément, toute décision administrative peut faire l'objet d'un tel recours.
- 2. **Garanties contre l'arbitraire** : Cet arrêt renforce les garanties des administrés contre les décisions arbitraires de l'administration en leur offrant un moyen de contestation systématique, même en l'absence de texte prévoyant ce recours.
- 3. **Supériorité du principe sur la loi** : Même si une loi, comme celle de 1942 dans l'affaire Lamotte, ne prévoyait pas explicitement le recours, le Conseil d'État a estimé que le **recours pour excès de pouvoir** était un droit fondamental qui

s'impose au-delà des silences ou restrictions législatives, sauf disposition contraire expresse.

## **Conclusion:**

L'arrêt Dame Lamotte est l'un des arrêts les plus importants du droit administratif français car il pose le principe selon lequel le **recours pour excès de pouvoir** est toujours ouvert contre une décision administrative, renforçant ainsi le contrôle de la légalité des actes administratifs.